

Entre les soussignés :

Ci-après dénommé **l'apicultrice** de première part :

Elisa BLANCHARD demeurant à Tané 09 230 FABAS - Tel: 06.83.90.95.98 - Email: lumieredabeilles@gmail.com

Ci-après dénommé(s) le **consomm'acteur** de seconde part :

..... demeurant

Email :

Tél. :

« En adhérant à ce contrat, nous préachetons une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 : Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement par l'apicultrice en miel et produits de la ruche que le consomm'acteur s'engage à acheter à forfait sur la durée de la saison de septembre à septembre. Selon un calendrier de livraisons régulières. Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant le panier est annexée au contrat et en fait partie intégrante. Cependant, l'apicultrice se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DÉFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de récolte et production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un panier, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

L'apicultrice s'engage à produire du miel et des produits de la ruche, objet du présent contrat, loin des grandes cultures et uniquement sur des plantes spontanées et naturelles. Ceci dans le strict respect des règles et des normes sanitaires ainsi que vétérinaire de production, de conservation. De préciser la date limite de consommation. A réaliser des mélanges de variétés disponibles selon la saison: miel de PRINTEMPS (acacia, érables, aubépines et pissenlit), ÉTÉ (ronce), CHATAIGNIER et MONTAGNE (tilleul, ronce). Elle s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'elle livrera au consomm'acteur. D'assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à livraison. D'informer les amapéens sur la vie des ruches et les modalités de récoltes et de conservation du miel.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'apicultrice procèdera à **6 distributions**. Celles-ci auront lieu **les jeudis prévisionnels suivants: 12 octobre – 21 décembre – 1^{er} février - 12 avril – 7juin – 2 août** de 18h00 à 19h00 derrière la salle du Jeu du Mail à Pamiers (09).

Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être **modifié ou aménagé** en fonction des aléas.

L'apicultrice garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution.

Si le consomm'acteur est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son panier en ses lieux et place par une personne de son choix..

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de € Pour la saison 2017/2018.

Il est expressément convenu que ce **prix ne sera pas** susceptible d'être révisé ou modifié durant ce contrat, pour quelque cause que ce soit. Ce prix a été **déterminé en fonction des coûts de production et des besoins de l'agriculteur**. Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre d'**Elisa BLANCHARD** que le consommateur adressera à l'apicultrice à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

- Une seule fois, soit 1 chèque de€
- 3. fois sans frais ni intérêts, soit 3 chèques de €
- 6. fois sans frais ni intérêts, soit 6 chèques de €

Dans ces derniers cas, l'apicultrice présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement tous les mois pourchèques. En tout état de cause, **aucun versement**, même partiel, ne peut être exigé du consomm'acteur avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à la paysanne, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers Le
L'apicultrice

En deux exemplaires originaux.
Le consomm'acteur

Référente « Miel » : Fabienne ROURE – 1 chemin de la Rendo 09120 Vira – Tel: 06.01.64.24.70 – Email: fa.1969.lion@live.fr



Descriptif contrat Miel & produits de la ruche

Prénom NOM :

Produits	Prix Unitaire	Octobre	Décembre	Février	Avril	Juin	Août	TOTAL Quantité	Coût TOTAL
<u>Pot de miel</u> <u>500g *</u>	10€								
Gâteau de miel 320g	6€								
Propolis 10ml	8€								
Nougat 100g	6€								
TOTAL PAR LIVRAISONS									

* Miel de PRINTEMPS (acacia, érables, aubépines et pissenlit), ÉTÉ (ronce), CHATAIGNIER et MONTAGNE (tilleul, ronce)

Soit un TOTAL de € dont la répartition figure page précédente.

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'agriculteur.

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement « Miel » daté du .../.../... d'un montant total de :.....€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Référente « Miel » : Fabienne ROURE – 1 chemin de la Rendo 09120 Vira – Tel: 06.01.64.24.70 – Email: fa.1969.lion@live.fr